



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Paris, le **5 MARS 2026**

Nos références : MEFI-D26-02311

Vos références : Votre lettre du 2 mars 2026

Monsieur le Secrétaire général,

Vous avez bien voulu appeler notre attention sur les enjeux d'égalité entre les femmes et les hommes dans la fonction publique, à l'occasion de la Journée internationale des femmes du 8 mars.

L'égalité professionnelle et la santé des femmes au travail appellent une mobilisation soutenue des employeurs publics, et la construction, par le dialogue social, de mesures de transformations des pratiques de gestion et d'organisation du travail. Nous sommes convaincus qu'il s'agit là d'un enjeu majeur pour la qualité du service public.

C'est dans cet esprit que nous avons souhaité engager des premières avancées, en portant, dans le cadre du projet de loi de finances et du projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2026, deux mesures répondant directement à cet objectif : l'allongement d'une semaine du congé pathologique lié à la grossesse, afin qu'il puisse être mobilisé à tout moment avant le congé maternité, et l'amélioration de la retraite des mères fonctionnaires, mesure adoptée à l'unanimité par le Parlement, visant à corriger une injustice objectivée : les carrières interrompues ou aménagées du fait de la parentalité affectent encore trop fortement le niveau de pension.

Ces mesures ont été présentées et discutées dans le cadre du premier Conseil commun de la fonction publique.

Vous appelez, par ailleurs, à la mise en place de mesures nouvelles en matière de santé des femmes au travail. Nous partageons le constat que cette dimension doit être mieux prise en compte dans l'organisation du travail, notamment s'agissant des règles douloureuses, de la ménopause, des cancers féminins, et plus largement des conséquences d'expositions professionnelles différenciées.

1/2

Monsieur Christian GROLIER
Secrétaire général
Union interfédérale des agents de la fonction publique
Force ouvrière
46 rue des Petites Écuries
75010 Paris

139 rue de Bercy
75572 Paris Cedex 12

Ces sujets sont désormais explicitement entrés dans le champ des échanges et des travaux en cours dans le cadre de la négociation relative au prochain accord sur l'égalité professionnelle, avec un objectif clair : définir des mesures de prévention et d'aménagement des organisations et des conditions de travail, et structurer des actions de sensibilisation et de formation, en particulier à destination de l'encadrement et des acteurs des ressources humaines.

L'égalité professionnelle se joue aussi dans l'articulation entre vie professionnelle et vie familiale. Vous appelez, à ce titre, notre attention sur le cadre des autorisations spéciales d'absence. La clarification de ce cadre, que nous avons collectivement la responsabilité de faire aboutir avant le mois de juin afin de tirer toutes les conséquences de la décision du Conseil d'État, doit être menée dans une approche équitable et protectrice, en particulier pour les agentes et agents assumant le plus fortement les charges parentales.

C'est pourquoi, nous avons demandé à la direction générale de l'Administration et de la Fonction publique de prévoir un temps supplémentaire d'échanges avec vos organisations, en amont de la présentation formelle du projet au Conseil commun de la fonction publique, afin que les impacts des différentes options puissent être pleinement examinés et discutés.

L'égalité professionnelle suppose également de renforcer, de manière structurelle, la transparence et l'objectivation des écarts de rémunération, conformément aux exigences européennes. Vous soulignez à cet égard l'échéance de juin 2026 et appelez à une transposition ambitieuse de la directive relative à la transparence des rémunérations. Nous partageons pleinement cet objectif.

Le Gouvernement engagera, dès les prochaines semaines, un cycle de dialogue social dédié, afin que vous soyez pleinement associés aux choix de transposition, avant la discussion au Parlement. Cette transposition doit permettre de mieux prévenir, détecter et corriger les écarts, tout en intégrant ce qui fait les spécificités de notre fonction publique.

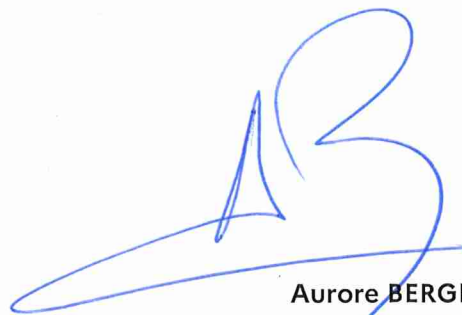
Nous savons pouvoir compter sur l'engagement de vos organisations pour faire vivre ces chantiers. Nous veillerons à ce que le dialogue social débouche sur des avancées applicables dans les trois versants de la fonction publique.

À la reprise des travaux parlementaires, le ou la ministre qui sera nommé(e) auprès du ministre de l'Action et des Comptes publics, recevra mandat d'en assurer le suivi en toute priorité et d'en garantir l'aboutissement.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Secrétaire général, à l'assurance de notre considération distinguée.



David AMIEL
Ministre de l'Action
et des Comptes publics



Aurore BERGÉ
Ministre déléguée
chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes
et de la Lutte contre les discriminations